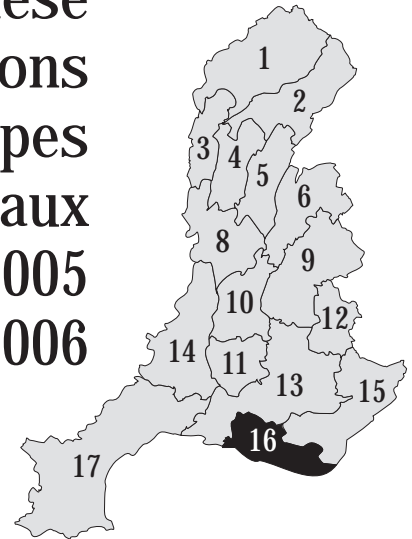


Zone d'activité
de Marseille,
Toulon
et littoral

16

synthèse
des propositions
des groupes
de travail locaux
septembre 2005
janvier 2006



d o c u m e n t d e t r a v a i l
d e s c o m m i s s i o n s g é o g r a p h i q u e s
s e p t e m b r e o c t o b r e 2 0 0 6

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

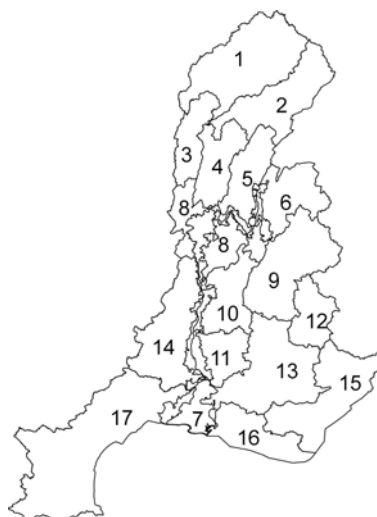
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

LP_16_01	Arc provençal
LP_16_02	Côtiers Ouest Toulonnais
LP_16_03	Etang de Berre
LP_16_04	Gapeau
LP_16_05	Huveaune
LP_16_08	Maravanne
LP_16_09	Reppe
LP_16_10	Touloubre
LP_16_90	Golfe de Fos
LP_16_91	Côte bleue
LP_16_92	Littoral Marseille - Cassis
LP_16_93	Littoral La Ciotat - Le Brusuc
LP_16_94	Rade de Toulon
LP_16_95	Rade de Hyères - Iles du Soleil

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 16 - " ZONE D'ACTIVITE DE MARSEILLE, TOULON, ET LITTORAL"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

COURS D'EAU, PLANS D'EAU ET EAUX DE TRANSITION

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Altération de la continuité biologique des milieux

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles et non agricoles

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par les eaux pluviales

Manque ou déficit de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes

Risque d'inondation

Pollution indifférenciée pesticides, nitrates liée aux activités agricoles

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

EAUX COTIERES

Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces

Diminution de la biodiversité résultant d'une prolifération des espèces exotiques invasives

Dégradation des milieux due à une sur-fréquentation ou une fréquentation non organisée

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités portuaires

Altérations de la morphologie des des eaux côtières et eaux de transition

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Impacts liés à l'interconnexion des milieux et masses d'eau

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles et non agricoles

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition, eaux côtières et eaux souterraines). Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le déclioisonnement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

DEGRADATIONS PHYSIQUES - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Etang de Berre - Cadrière	Arc provençal	Touloubre	Huveaune	Reppe	Côtiers Ouest Toulonnais	Maravenne	Gapeau	Golfe de Fos	Côte Bleue	Littoral Marseille Cassis	Littoral La Ciotat - Le Brusuc	Rade de Toulon	Rade de Hyères - Iles du Soleil	lien projet d'orientation fondamentale
Altérations des flux sédimentaires côtiers et marins	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Restaurer un régime hydrologique indispensable au fonctionnement durable des milieux aquatiques en optimisant la gestion hydraulique (apport d'eau douce, variation des niveaux d'eau, courants marins..)													X		5
Altérations de la morphologie des eaux côtières et eaux de transition	Engager en priorité des démarches de préservation sur les milieux qui présentent actuellement un bon fonctionnement	Assurer le bon fonctionnement en mobilisant les outils de planification et réglementaires disponibles (inscription en tant que zone naturelle dans les documents d'urbanisme, actions réglementaires au titre de la police des eaux ou de la protection des milieux, interdiction de chalutage ...)									X	X	X	X			5
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la préservation physique des fonds marins (ex : art trainant)	X									X					5

INONDATIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Etang de Berre - Cadère	Arc provençal	Touloubre	Huveaune	Reppe	Côtiers Ouest Toulonnais	Maravenne	Gapeau	Golfe de Fos	Côte Bleue	Littoral Marseille Cassis	Littoral La Ciotat Le Brus	Rade de Toulon	Rade de Hyères - Iles du Soleil	lien projet d'orientation fondamentale	
Risque d'inondation	Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes	Limiter les ruissellements à la source							X								6	
		Intégrer la lutte contre les inondations dans une réflexion globale à l'échelle du bassin versant (étude, démarche de planification type sage, contrat de rivière, PAPI, ...)								X								6
	Réduire la vulnérabilité	Poursuivre le développement des PPRI et s'assurer du respect de l'objectif de non aggravation du risque dans les documents d'urbanisme			X													6
	Savoir mieux vivre avec le risque	Développer la connaissance du risque				X												6
		Améliorer la gestion de crise				X												6

OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX

Gestion Stratégie Enjeux	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Etang de Berre - Cadière	Arc provençal	Touloubre	Huveaune	Reppe	Côtiers Ouest Toulonnais	Maravenne	Gapeau	Golfe de Fos	Côte Bleue	Littoral Marseille Cassis	Littoral La Ciotat Le Brusuc	Rade de Toulon	Rade de Hyères - Iles du Soleil	lien projet d'orientation fondamentale	
Intégrer eau et aménagement du territoire	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	S'appuyer sur les relais locaux existants (type CREN, PNR, ...) pour assurer la gestion et préserver les secteurs en bon état											X				1	
	Intégrer les différentes facettes des enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les différentes facettes des enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	X								X		X		X	X	2	
	Respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques	Respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques						X										2
	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Associer les acteurs de l'eau lors de l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire et réciproquement										X						2
		Développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (actions de maîtrise foncière ...)							X									2
Prendre en compte les impacts liés à l'interconnexion des milieux	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés (impact des affluents, impact des masses d'eaux artificielles, liens entre les milieux superficiels et souterrains)		X							X		X			X	strat	
Développer, renforcer ou s'appuyer sur la gestion locale	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux				X	X	X	X			X		X	X	X	1	
		S'appuyer sur les relais locaux existants (type CREN, PNR, ...) pour assurer la gestion et préserver les secteurs en bon état			X											X		1
	Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux	Élargir le champ d'action des contrats de milieux à la prise en compte de toutes les problématiques à enjeu du bassin versant												X				1
		Améliorer le suivi de l'exécution des procédures et de la cohérence des actions engagées (bilan à mi- parcours, tableaux de bord, réunions régulières des CLE et Comités de rivière même après approbation des SAGE et contrats, ...)											X		X			1
		Soutenir la mobilisation dans le temps des acteurs impliqués dans les démarches de gestion concertée par bassin versant (ex : prolonger un premier contrat par un contrat ciblé sur les problèmes qui demeurent, mettre en place un contrat en parallèle de l'élaboration d'un SAGE pour engager les premières actions, ...)														X		1
		Donner aux structures des moyens à la hauteur des ambitions	Développer et pérenniser les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement des structures		X		X							X				

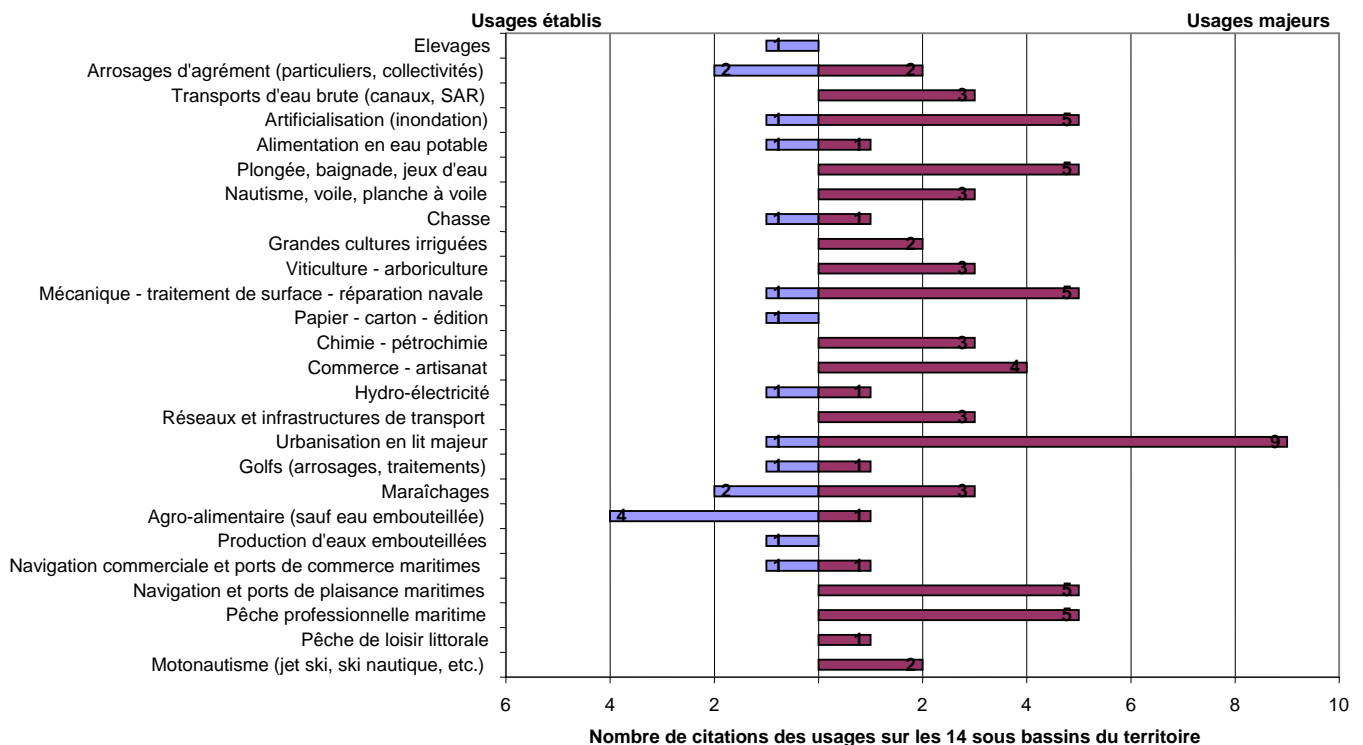
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

Rappel : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

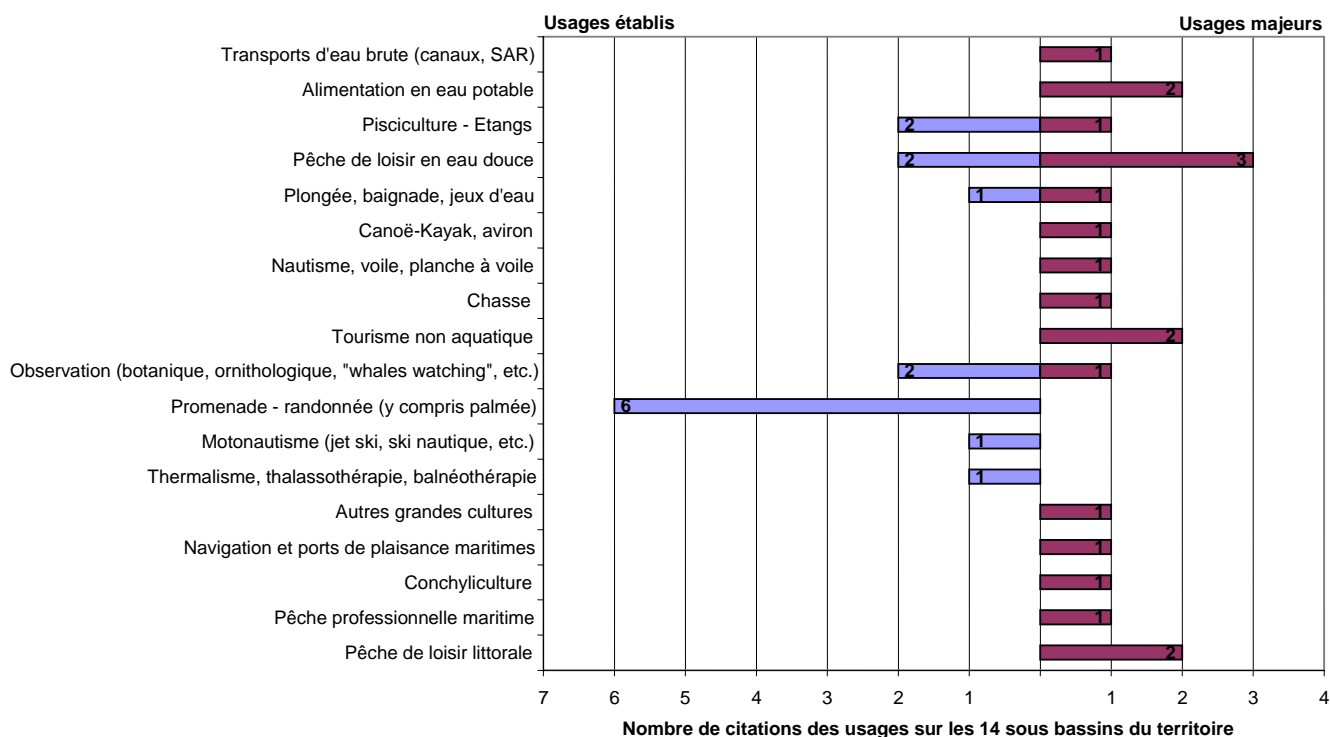
USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE ZONE D'ACTIVITE DE MARSEILLE, TOULON ET LITTORAL



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent notamment en tête l'urbanisation en lit majeur, l'artificialisation dans le cadre de la lutte contre les inondations et les activités de mécanique, traitement de surface et réparation navale.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE ZONE D'ACTIVITE DE MARSEILLE, TOULON ET LITTORAL



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête la promenade - randonnée et la pêche de loisir en eau douce.

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, pour tous les bassins versants du territoire, **la richesse biologique** (biodiversité) sera favorisée par l'atteinte du bon état. De plus l'atteinte du bon état favorisera la **ressource en eau locale** (fonctionnalité citée pour 36% des bassins versants du territoire) ainsi que les capacités d'auto-épuration du milieu et l'amortissement des crues (dans 30% et 20% des bassins).

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique ; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteints pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Sous bassin versant : Arc provençal (LP_16_01)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
129	L'Arc de la Luynes à l'étang de Berre	naturelle			bon état	délai	
130	L'Arc de la Cause à la Luynes	naturelle			bon état	délai	pour la pollution phosphorée
131	L'Arc de sa source à la Cause	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L112	lac du Bimont	artificielle			bon potentiel	non	
L113	bassin de Réaltor	artificielle			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Côtiers Ouest Toulonnais (LP_16_02)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
115	L'Eygoutier	fortement modifiée			bon potentiel	non	
116A	Amont du Las	naturelle			bon état	non	
116B	Aval du Las	fortement modifiée			bon potentiel	objectif	

Sous bassin versant : Etang de Berre (LP_16_03)**Eaux de transition**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
T15A	Etang de Berre, Grand étang de Berre	naturelle			bon état	à préciser	dérogation si il faut mettre en œuvre la dérivation - sous réserve notamment de l'efficacité du lissage + toxiques ?
T15B	Etang de Vaïne, Etang de Vane	fortement modifiée			bon potentiel	non	toxiques dans les sédiments
T15C	Etang de Bolmon	naturelle			bon état	non	

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
126A	La Cadière de sa source au pont de Glacière	naturelle			bon état	non	
126B	La Cadière du pont de Glacière à l'étang de Berre	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Gapeau (LP_16_04)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
113	Le Réal Martin et le Réal Collobrier	naturelle			bon état	non	
114A	Le Gapeau de la source au rau de Vigne Fer	naturelle			bon état	non	
114B	Le Gapeau du rau de Vigne Fer à la mer	naturelle			bon état	délai	2021

Sous bassin versant : Huveaune (LP_16_05)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
122	L'Huveaune de sa source au Merlançon	naturelle			bon état	non	
121A	L'Huveaune du Merlançon au seuil du pont de l'Etoile	naturelle			bon état	délai	aménagement de la prise d'eau de Pont de l'étoile OK mais pb du cuvelage
121B	L'Huveaune du seuil du pont de l'Etoile à la mer	fortement modifiée			bon potentiel	délai	

Sous bassin versant : Maravenne (LP_16_08)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
112	Le Maravenne	naturelle			bon état	objectif	meilleure connaissance des milieux méditerranéens

Sous bassin versant : Reppe (LP_16_09)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
118	La Reppe	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Touloubre (LP_16_10)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
127	La Touloubre du vallat de Boulery à l'étang de Berre	naturelle			bon état	non	
128	La Touloubre de sa source au vallat de Boulery	naturelle			bon état	délai	Problématique des débits d'étiage liés au climat méditerranéen QI 13 (à revoir en 2007)

Sous bassin versant : Golfe de Fos (LP_16_90)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C04	Golfe de Fos	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Côte bleue (LP_16_91)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C05	Côte Bleue	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Littoral Marseille - Cassis(LP_16_92)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C06A	Petite Rade de Marseille	fortement modifiée			bon potentiel	non	
C06B	Pointe d'Endoume - Cap Croisette et îles du Frioul	naturelle			bon état	délai	incertitude sur le temps de réponse du milieu - 6 ans
C07A	îles de Marseille hors Frioul	naturelle			bon état	délai	incertitude sur le temps de réponse du milieu - 6ans
C07B	Cap croisette - Bec de l'Aigle	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Littoral la Ciotat - le Brusuc (LP_16_93)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C07C	Bec de l'Aigle - Pointe de la Fauconnière	naturelle			bon état	non	
C07D	Pointe de la Fauconnière - îlot Pierreplane	naturelle			bon état	non	
C07E	Ilot Pierreplane - Pointe du Gaou	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Rade de Toulon (LP_16_94)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C07F	Pointe du Gaou - Pointe Escampobariou	naturelle			bon état	objectif	NQE ? Dérogation liée à l'atteinte des objectifs "état chimique" (cf NQE)
C07G	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Rade de Hyères - Iles du Soleil (LP_16_95)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C07H	Iles du Soleil	naturelle			bon état	non	
C07I	Cap de l'Estérel - Cap de Brégançon	naturelle			bon état	non	NQE ?

Eaux souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6104	Cailloutis de la Crau		Bon état		
6107	Calcaires Crétacés des chaînes de l'Estaque, Nerthe et Etoile		Bon état		
6137	Massifs calcaires de Ste Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset interne		Bon état		
6137a		Massif de la Sainte-Victoire		Bon état 2015	
6137b		Massifs d'Agnis et de la Sainte-Baume		Bon état 2015	
6137c		Bassin du Beausset - Massif des Calanques		Bon état 2015	
6138	Massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le BV de l'Argens		Bon état		
6205	Calcaires et marnes Muschelkalk plaine de l'Eygoutier		Bon état après 2015		état et délai de réponse du milieu
6210	Formations bassin d'Aix		Bon état		
6215	Formations oligocènes région de Marseille		Objectif moins strict (pollution historique)		secteur urbanisé pas d'enjeu ressource
6312	Alluvions de l'Huveaune et de l'Arc de Berre		Bon état après 2015		
6312a		Vallée de l'Huveaune		Secteur restant dégradé (pollution historique)	
6312b		Arc de Berre		Bon état après 2015	
6343	Alluvions du Gapeau		Bon état après 2015		
6513	Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Touloubre et Berre		Bon état		
6514	Domaine marno-calcaires région de Toulon		Bon état		
6514a		Secteur d'Ollioule		Bon état 2015	
6514b		Secteur de Toulon		Bon état après 2015	
6520	Domaine marno-calcaires Provence est - BV Côtiers est		Bon état		
6609	Socle Massif de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères		Bon état		